



# **P**olitique environnementale

*Naturellement...*

## MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

C'est avec grand plaisir que je vous présente cette toute nouvelle politique environnementale pour notre communauté. Elle représente la volonté d'agir de la Municipalité afin d'assurer la protection de notre environnement, élément essentiel à la vitalité de notre milieu.

La mise en place de cet outil est un geste concret des acteurs politiques dont l'implication est primordiale pour la préservation de nos acquis en cette matière, comme l'ont démontré les projets réalisés au cours des dernières années. En effet, par la création de notre Service de l'environnement ainsi que du Comité consultatif en environnement en passant par l'établissement règlements encadrant plusieurs sujets environnementaux importants (rives, bateaux, installations septiques, engrais) de même que

l'installation de bassins de sédimentation et le dragage de l'étang numéro 3 et de la Baie Charette, toutes ces actions constituent des preuves tangibles de la conscience environnementale adoptée par la Municipalité depuis plusieurs années. Toutefois, tout ce travail n'aurait pas été possible sans l'implication et la collaboration des associations de lacs et des citoyens qui nous ont accompagné dans la concrétisation de plusieurs objectifs environnementaux pour faire de ce thème la pierre angulaire de notre communauté. C'est pourquoi, je tenais à profiter de cette occasion pour remercier toutes ces personnes dévouées à la protection de leur plan d'eau.

L'adoption de cette nouvelle politique marque l'aboutissement d'une démarche réalisée par le Comité consultatif en environnement composé également de membres de notre milieu. C'est tout un travail de réflexion qui a été réalisé afin de bien identifier nos besoins et ainsi de prioriser les actions. Ce cadre de référence met en lumière les caractéristiques de notre milieu, la mission, les valeurs, les orientations et précise les objectifs spécifiques à atteindre pour les prochaines années de manière à permettre la pérennité d'un environnement sain.

Cette politique permettra aux élus d'orienter l'ensemble des décisions municipales relatives à la protection de notre environnement pour répondre davantage à nos besoins. Nous avons maintenant entre les mains un outil inestimable pour la réalisation d'actions et de mesures dans lesquelles la Municipalité a un pouvoir d'intervention. Cet outil nous permettra de penser aux générations futures dans l'ensemble de nos décisions, d'autant plus que plusieurs des objectifs spécifiques retenus dans cet outil sont intégrés à tous nos plans et politiques.

Bonne lecture!

Richard Bérard, maire



## MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Les épisodes de cyanobactéries, le réchauffement climatique en cours associé à nos émissions de gaz à effet de serre, les nuisances telles le bruit et la pollution lumineuse, l'érosion, la perte de la biodiversité ainsi que la destruction de nos paysages sont autant de problématiques environnementales qui nous interpellent quotidiennement en tant que citoyens et membres de la collectivité donatienne.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, le principal défi auquel nous devons faire face est d'assurer un développement économique équitable qui protège notre environnement, une des richesses de notre collectivité, tout en améliorant notre qualité de vie et notre santé.

Le succès de cette entreprise repose essentiellement sur un processus participatif impliquant à la fois les citoyens, la Municipalité et les organismes de la société civile, basé sur des données rigoureuses.

À cet effet, le CCE, de par son mandat d'expertise, a soutenu et avisé la Municipalité tout au long du processus d'élaboration de sa politique environnementale et de ses principaux objectifs pour faire face aux problématiques ci-dessus mentionnées.

Ce n'est qu'un début. Il en va maintenant de l'effort de tous pour que nous atteignons ensemble les cibles identifiées au cours des prochaines années pour faire de la Municipalité de Saint-Donat, un milieu de vie sain et un modèle exemplaire en matière de protection de l'environnement.

Louis Drouin, président du CCE

*Lac Archambault*

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Mot du maire .....  | 2  |
| Mot du président du Comité consultatif en environnement.....  | 3  |
| Table des matières .....                                      | 4  |
| Avant-propos .....  | 5  |
| Principales étapes du processus.....                          | 5  |
| Orientations et engagements.....                              | 6  |
| Les thèmes et objectifs de la politique environnementale..... | 8  |
| L'eau.....  | 9  |
| La biodiversité.....  | 12 |
| Le paysage.....   | 16 |
| Le sol.....   | 19 |
| Les matières résiduelles.....                                 | 20 |
| Les nuisances sonores et lumineuses.....                      | 22 |
| L'air.....  | 23 |
| Les initiatives environnementales municipales.....            | 24 |
| Mise en œuvre et suivi de la politique .....                  | 25 |
| Le Comité consultatif en environnement.....                   | 25 |
| Remerciements.....  | 26 |
| Conclusion .....  | 26 |

## AVANT-PROPOS

Suite au succès du plan d'action « pour des lacs en santé, 2007-2010 » dont la mise en œuvre a assuré la protection des lacs, la Municipalité de Saint-Donat a souhaité élaborer une politique environnementale et un plan d'action afin d'élargir sa vision environnementale à des thèmes plus diversifiés.

Nul doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement sont devenues des enjeux essentiels pour la population donatienne. La croissance économique et la qualité de vie exceptionnelle dont bénéficie l'ensemble des citoyens, qu'ils soient permanents ou villégiateurs, sont étroitement liées au maintien d'un environnement sain et attrayant.

Ce constat a amené la Municipalité à adopter cette politique afin de préserver et d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens mais aussi des habitats fauniques et floristiques.



## PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS

L'ensemble du processus s'est déroulé sur une période de **19 mois** notamment en raison des nombreuses périodes de consultation du milieu.

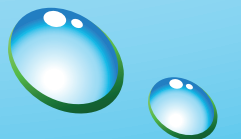
**Une première consultation.** Le Service de l'environnement a invité plus de 20 associations et comités locaux à déposer des mémoires sur des sujets environnementaux pour lesquels ils souhaitaient que la Municipalité intervienne dans les prochaines années.

**Élaboration d'un document préliminaire.** Par la suite, le Service de l'environnement a établi un portrait et un diagnostic de la situation environnementale et a rédigé une proposition de politique environnementale et un plan vert. Ce travail a été effectué en considérant les mémoires déposés, les politiques municipales et provinciales existantes ainsi qu'en consultant les différents services municipaux.

**Consultation du CCE.** Le projet de politique et de plan vert a ainsi été présenté au Comité consultatif en environnement (CCE) afin d'y apporter des améliorations.

**Une deuxième consultation.** Le projet final a été présenté aux directions de service de la Municipalité et aux associations concernées par la protection de l'environnement afin de recueillir leurs ultimes recommandations. En dernier lieu, ce projet a été déposé aux membres du conseil municipal pour analyse et recommandations.

**Adoption de la politique et du plan vert.** Enfin, la politique environnementale et le plan vert ont été adoptés dans leur version actuelle par le conseil municipal le 9 juillet 2012.



## ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS

### Protéger, conserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire

C'est d'assurer la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire de la Municipalité de Saint-Donat, puisqu'elles sont au cœur de l'économie locale et de la qualité de vie des citoyens. Cet engagement sera réalisé en :

- ajoutant des nouvelles mesures afin de préserver et améliorer l'état des milieux naturels ;
- conservant et améliorant les acquis environnementaux déjà établis ;
- mettant en œuvre et ajustant la réglementation municipale en matière d'environnement ;
- sensibilisant la population afin qu'elle participe aux changements proposés.

*Lac Archambault*



### S'inscrire en tant que modèle municipal de gestion intégrée de l'environnement

C'est faire preuve d'avant-gardisme et d'initiative en gestion environnementale, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de les inciter à adopter de saines habitudes et d'agir en tant que modèle pour d'autres municipalités. Pour cela, la Municipalité s'engage à :

- agir en tant que modèle pour les citoyens ;
- adopter une démarche de gestion intégrée en mettant à contribution tous les services de la Municipalité pour la réalisation des dossiers relatifs à la conservation de l'environnement ;
- s'inscrire et adhérer à une démarche d'amélioration continue ;
- favoriser la concertation des acteurs locaux et régionaux en environnement ;
- respecter la législation et réglementation environnementales des gouvernements provincial et fédéral.

### Intégrer les principes du développement durable au sein de l'administration municipale

Il s'agit d'adopter une vision intégrée de la gestion municipale en tenant compte des trois sphères du développement durable que sont la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. En ce sens, la Municipalité s'engage à :

- s'assurer que les orientations de la politique environnementale soient en adéquation avec le plan stratégique de développement durable, la politique familiale et le plan d'urbanisme ;
- à prendre en compte les trois composantes du développement durable lors de l'analyse des nouveaux projets ;
- agir sans compromettre la capacité des futures générations de Donatiens à répondre à leurs besoins.

## LES THÈMES ET OBJECTIFS

Huit grands thèmes sont représentés dans la politique environnementale. De ces huit thèmes découlent 24 objectifs qui seront atteints avec la réalisation de 117 actions adoptées dans le plan vert.



## L'EAU

### Les lacs et les cours d'eau

On dénombre officiellement 81 lacs sur le territoire dont 33 de plus d'un hectare. Les grands lacs Archambault et Ouareau, ainsi que 16 autres lacs, regroupent autour d'eux l'essentiel des habitations de villégiature du territoire.

La baignade et la pêche y sont bien entendu très pratiquées mais l'activité principale concerne le secteur des sports nautiques, motorisés ou non. De ce fait, plus de 3000 embarcations motorisées naviguent annuellement sur les plans d'eau situés à Saint-Donat.

L'eutrophisation des lacs et l'apparition des algues bleu-vert sont des préoccupations constantes puisqu'elles peuvent menacer les activités aquatiques, mais aussi la valeur des propriétés riveraines.

**Eutrophisation :** *Processus naturel de vieillissement des lacs qui amène lentement (milliers d'années) un plan d'eau à produire plus de végétaux et de sédiments puis à se refermer pour devenir un milieu humide. Ce processus peut être considérablement accéléré par les activités humaines (dizaines d'années).*

En 5 ans, ce sont 777 échantillons d'eau provenant de ces 18 lacs qui ont été prélevés par la Municipalité avec le soutien des associations et du gouvernement. Les résultats démontrent que les plans d'eau sont encore en bonne santé, mais qu'il est nécessaire de maintenir les efforts de protection afin d'éviter les épisodes d'algues bleu-vert ou l'accélération de la croissance des plantes aquatiques.

En 2010, le Service de l'environnement lançait le programme de caractérisation des rives visant à réaliser l'inventaire de l'état de renaturalisation des bandes riveraines. Ces trois dernières années, 2854 rives ont ainsi été examinées. Ce travail a permis de démontrer que près de 82% des lots riverains présentent de la végétation naturelle ou sont en cours de renaturalisation.

Plusieurs mises à jour des règlements municipaux concernant directement la qualité des plans d'eau ont été effectuées ces dernières années, permettant de réduire les rejets de phosphore et d'abaisser les risques d'apparition de fleurs d'eau d'algues bleu-vert.

Convoités par de nombreux résidents, villégiateurs et touristes, les plans d'eau sont des atouts précieux pour le développement de Saint-Donat. Étant les principaux moteurs de l'économie locale, la protection de cette ressource s'avère être une priorité pour la Municipalité.

### Principaux lacs et leur état d'eutrophisation (données RSV-Lacs 2008 à 2011) :

| Lacs           | Superficie (ha) | État trophique   |
|----------------|-----------------|------------------|
| Archambault    | 1365            | Oligotrophe      |
| Ouareau        | 1346            | Oligotrophe      |
| Montagne Noire | 283             | Oligotrophe      |
| Sylvère        | 173             | Oligotrophe      |
| Croche         | 161             | Oligotrophe      |
| Baribeau       | 113             | Oligotrophe      |
| Provost        | 111             | Oligotrophe      |
| Pimbina        | 66              | Oligotrophe      |
| La Clef        | 49              | Oligo-mésotrophe |
| Des Aulnes     | 44              | Oligo-mésotrophe |
| Beauchamp      | 38              | Oligo-mésotrophe |
| Blanc          | 36              | Oligo-mésotrophe |
| Major          | 26              | Mésotrophe       |
| Rochemaure     | 26              | Oligotrophe      |
| Élan           | 20              | Oligo-mésotrophe |
| Bouillon       | 19              | Oligotrophe      |
| Léon           | 19              | Oligo-mésotrophe |
| Bœuf           | 8               | Oligotrophe      |

**Lac oligotrophe :** Plan d'eau peu productif (eutrophisation lente)

**Lac mésotrophe :** Étape intermédiaire entre un plan d'eau oligotrophe et eutrope.

**Lac eutrophe :** Lac très productif dont la croissance des végétaux et l'accumulation de sédiments sont accélérées (eutrophisation accélérée).

## Les eaux usées

### Traitement des eaux usées du village

En 1981, la Municipalité de Saint-Donat mettait officiellement en opération l'une des premières stations de traitement des eaux usées du Québec avec l'aide du gouvernement du Québec. Déjà à cette époque, les objectifs des parties étaient de préserver la qualité de l'eau de la rivière et du lac Ouareau pour des considérations environnementales et de santé publique. Ces 37 dernières années, le système a subi plusieurs modifications afin d'améliorer continuellement ses performances, dont récemment l'ajout d'un second lit filtrant, afin d'éliminer les éventuels débordements.

Depuis sa mise en service, l'efficacité du traitement de l'eau, reposant sur l'important temps de séjour des eaux usées dans les étangs et la présence de végétaux, dépasse les normes de rejets qui lui ont été fixées par le gouvernement.

Soucieuse d'assurer une qualité d'eau optimale à ses résidents, la Municipalité poursuivra, dans les années à venir, ses investissements dans l'optimisation et l'entretien de ce système en particulier pour le traitement du phosphore.

### Traitement des eaux usées par les installations septiques

Plus de 3 700 résidences traitent leurs eaux usées à l'aide d'une installation septique et la majorité d'entre elles se situent à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau. De ce nombre, près de 2 000 ont été mises en opération il y a plus de 20 ans.

Les installations septiques mal conçues ou inadéquatement entretenues peuvent émettre une grande quantité de polluants, tels les coliformes fécaux ou le phosphore, pouvant contaminer les nappes phréatiques et les puits ou directement les lacs et cours d'eau.

Dans ce contexte, la Municipalité effectue depuis plus de 25 ans un suivi rigoureux des vidanges obligatoires des fosses septiques en avisant les propriétaires n'ayant pas fourni de preuve de leur vidange.

De plus, depuis 2007, la Municipalité oblige aussi les propriétaires d'installation septique construite il y a plus de 20 ans à faire inspecter régulièrement leur installation, afin d'assurer leur bon état de fonctionnement et d'entretien. Ce nouveau système a permis d'apporter des modifications ou de remplacer complètement plusieurs dizaines d'installations septiques.

## L'eau potable

L'eau est l'élément essentiel au maintien de la vie sur Terre, y compris pour l'Homme dont la masse corporelle est composée à plus de 50 % d'eau. Bien que le Québec possède 3 % de l'eau douce renouvelable de la planète, l'eau potable n'est quant à elle pas inépuisable et son coût d'exploitation croît à mesure de l'augmentation de son utilisation.

À Saint-Donat, l'eau distribuée au village est captée par trois puits dans une source d'eau souterraine où des analyses sont effectuées régulièrement pour s'assurer de sa qualité et du respect des normes gouvernementales. Assurer un approvisionnement d'une eau de qualité est bien entendu une préoccupation permanente de la Municipalité et continuera de l'être dans le futur.

Annuellement, les résidences et les commerces reliés à l'aqueduc municipal consomment près de 459 millions de litres d'eau, ce qui représente en moyenne 487 litres par jour par personne. En comparaison, un européen consomme environ 140 litres d'eau par jour.

La Municipalité privilégie une consommation responsable de l'eau potable en fonction des besoins réels. En effet, des restrictions concernant l'arrosage sont en vigueur depuis 1988 à Saint-Donat. La Municipalité poursuivra aussi son programme de détection de fuites afin de minimiser les pertes d'eau de son réseau et mettra la population à contribution afin de réduire la consommation d'eau potable.

## Les eaux pluviales

Les méthodes d'urbanisation traditionnelles accentuent les superficies de sols imperméables ou exempts de végétation, modifiant le cycle naturel de l'eau en augmentant les volumes d'eau ruisselant sur le sol. De ce fait, les sols deviennent plus à risque d'être érodés ou lessivés par les eaux de pluie. Ces eaux se chargent de matières polluantes présentes sur ces surfaces, puis les transportent dans les plans d'eau.

Dans une optique de développement durable, la Municipalité entend poursuivre l'amélioration de ses méthodes d'aménagement en intégrant la notion de gestion des eaux de ruissellement lors de la planification des projets de développement résidentiel ou commercial. De plus, la Municipalité installera progressivement des systèmes de traitement à l'intérieur du réseau de récupération des eaux pluviales du village.

Saint-Donat possède aussi un site de dépôt des neiges usées municipales. Celui-ci est muni d'un dispositif interceptant, séparant et emprisonnant les huiles et les sédiments retrouvés dans les neiges usées durant leur fonte, et permettant ainsi de réduire les apports d'huiles, de résidus d'hydrocarbures et d'éléments nutritifs dans les lacs et cours d'eau.

*Les étangs*



### Objectifs concernant le thème de l'eau

- **Préserver la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau tout en améliorant leur accessibilité ;**
- **Contrôler la qualité des eaux usées rejetées dans l'environnement**
- **Assurer la qualité et la consommation responsable de l'eau potable**
- **Optimiser les techniques de gestion des eaux pluviales**

## LA BIODIVERSITÉ

### La forêt

La forêt est omniprésente à Saint-Donat et est principalement constituée de feuillus. Elle fait partie de l'écosystème forestier appelé érablière à bouleau jaune. On y retrouve bien sûr les bouleaux et les érables mais aussi plusieurs espèces de résineux telles que les épinettes, les sapins baumiers, les pins blancs, les mélèzes ou encore les cèdres, pour ne citer que celles-ci.

Actuellement, plus de 46 % des 360 km<sup>2</sup> du territoire sont composés de feuillus, 10 % de résineux et les 44 % restants sont mixtes (résineux et feuillus). Cette composition explique la beauté des paysages automnaux qui font la réputation de Saint-Donat.

Le territoire public (terres appartenant au gouvernement du Québec) représente près de 59 % de la superficie totale du territoire de Saint-Donat et est presque exclusivement recouvert de forêts dont l'aménagement est planifié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Il y a deux types d'exploitation forestière soit l'exploitation des terres privées et celle des terres publiques appartenant à l'État.

À sa création et pendant de nombreuses décennies, le village de Saint-Donat vivait de cette industrie. Aujourd'hui, l'exploitation forestière des terres privées (41 % du territoire) a décliné au profit de l'établissement de la villégiature et du récréotourisme.

Sur les terres publiques, elle n'a quant à elle jamais cessé. Jusqu'à ce jour, le MRNF a divisé le territoire public en deux aires communes d'exploitation forestière puis a octroyé des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de ces aires à un groupe d'entreprises forestières qui exploitent la forêt publique. Ce mode de gestion sera modifié suite à la mise en place du nouveau régime forestier en 2013.

L'exploitation de la forêt publique est encadrée par le respect de normes gouvernementales ainsi que selon les critères et objectifs de l'écolabel FSC (*Forest Stewardship*

*Council*), permettant de s'assurer que son exploitation prenne en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Enfin, depuis la création par la Municipalité de la Table de concertation forestière, en 2008, l'exploitation de la forêt publique se fait en concertation avec les différents intervenants locaux et régionaux utilisant la forêt. Les ententes convenues à cette table ont notamment assuré la disparition des coupes à blanc et ont aussi permis d'établir une relation de collaboration entre l'industrie forestière et les autres utilisateurs de la forêt.



### Les milieux humides

Il existe plusieurs types de milieux humides : les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. La Municipalité possède la localisation aérienne de 165 milieux humides de plus de 0,5 hectare sur son territoire.

De nombreuses études scientifiques ont démontré l'importance de conserver les milieux humides notamment en raison des multiples services environnementaux, économiques et sociaux qu'ils nous rendent.

En effet, les milieux humides procurent un habitat à plus de 600 espèces, dont plus d'un tiers ont le statut d'espèce menacée au Canada.

De plus, ils atténuent les effets des inondations et des sécheresses, en se comportant comme des éponges lors de la fonte des neiges ou d'importantes précipitations, puis rejettent l'eau lentement, ce qui assure un débit régulier dans les cours d'eau et la recharge des nappes phréatiques nécessaire au captage de l'eau potable.

Ils agissent comme des filtres naturels en traitant ou en captant de nombreux polluants contenus dans l'eau avec des taux d'efficacité pouvant dépasser les 90 % pour certaines substances, réduisant du même coup les investissements en dépollution de nombreux sites ou la perte d'usage de plans d'eau causée par un apport trop élevé en nutriments.

Enfin, ils offrent un grand potentiel de développement d'activités récréatives et éducatives comme l'observation de la nature, l'aménagement de sentiers de promenade et d'interprétation à des fins d'éducation relative à l'environnement.

Devant l'étendue des services écologiques, économiques et sociaux que fournissent ces écosystèmes, la Municipalité entend s'assurer de réduire les pertes de milieux humides au minimum et d'évaluer la possibilité de mettre en valeur les principaux d'entre eux.



### Faune et flore

Saint-Donat jouit d'une grande diversité d'espèces animales et végétales notamment due à la conservation du caractère naturel d'une grande partie de son territoire ainsi que de la proximité du Parc national du Mont-Tremblant.

Malgré cela, les espèces exotiques envahissantes, en d'autres termes, les organismes qui ne sont pas indigènes à Saint-Donat, représentent un risque pour la faune et la flore locale. C'est d'ailleurs pour cette raison que depuis 2009, la Municipalité a rendu le lavage des embarcations nautiques ayant navigué à l'extérieur de Saint-Donat obligatoire avant leur mise à l'eau sur nos lacs, afin de prévenir le risque d'introduction de ces espèces.

Les lacs et les cours d'eau du territoire renferment une grande diversité de poissons recherchés par les pêcheurs. La protection des habitats d'alimentation ou de reproduction de ces espèces est essentielle pour assurer la pérennité de la ressource.

### Objectifs concernant le thème de la biodiversité

- **Aménager et exploiter la forêt de façon écosystémique et durable, en partenariat avec les intervenants des secteurs privés et publics**
- **Protéger et mettre en valeur les milieux humides**
- **Améliorer la connaissance et le contrôle des espèces fauniques et floristiques**



*Lac Archambault*

## LE PAYSAGE

### Conservation des paysages donatien

Saint-Donat bénéficie de paysages d'une richesse exceptionnelle. Son relief vallonné où la forêt est omniprésente et où le nombre de lacs se compte par dizaines font de notre territoire une destination de choix en raison de la qualité de ses paysages naturels, et ce, en toute saison.

Le noyau villageois est quant à lui reconnu pour son authenticité grâce à l'architecture de ses bâtiments et de ses espaces publics mis en valeur par des aménagements paysagers, mais aussi grâce à la disparition du réseau électrique aérien et la présence de nombreux arbres en bordure de la rue Principale.

Ces paysages, qu'ils soient naturels ou urbains, peuvent être dégradés par le développement résidentiel ou la coupe de bois. L'affichage commercial s'avère être aussi une préoccupation pour la Municipalité qui visera à harmoniser les pratiques dans ce domaine. L'enjeu est ainsi de poursuivre le développement en préservant et en améliorant la qualité du paysage donatien.

Cet objectif sera notamment atteint par la mise à jour des règlements d'urbanisme dans un avenir très rapproché.

### Mise en valeur et accessibilité des points de vue

Assurer l'accessibilité aux nombreux points de vue autant pour les résidents que pour les visiteurs est essentiel à la mise en valeur des paysages. Des sentiers pédestres ou destinés aux véhicules motorisés sont répartis sur le territoire et sont pour la majorité gérés par des organismes sans but lucratif. Parmi ces sentiers, la Grande Boucle des Hauts Sommets de Saint-Donat, qui est en cours de développement, permettra une randonnée pédestre autour des lacs Archambault et Ouareau en passant par les plus hautes montagnes.

La Municipalité entend ainsi soutenir le milieu communautaire dans l'aménagement et la mise en valeur des sentiers assurant l'accessibilité aux points de vue.

Par ailleurs, la route panoramique du Nordet, permettant la jonction entre les municipalités de Lac-Supérieur et de Saint-Donat, est extrêmement populaire notamment durant l'automne où elle permet d'apprécier des couleurs magnifiques.



### Objectifs concernant le thème des paysages

- Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels et urbains
- Favoriser l'accès aux points de vue exceptionnels du territoire



*Point de vue du Mont-Sourire*



Lac Pimbina

## LE SOL

### L'érosion

L'érosion est un phénomène naturel qui peut être amplifié par les activités humaines. Ainsi, lorsque des travaux mettent le sol à nu en retirant la végétation, celui-ci devient vulnérable à la force érosive de l'eau ou du vent.

À Saint-Donat, les principales problématiques d'érosion sont répertoriées au niveau des rives des lacs et des cours d'eau mais aussi des chemins, fossés et entrées charretières.

Outre la perte de terrain pour les propriétaires, les sols arrachés sont transportés dans les plans d'eau favorisant l'apparition de plantes aquatiques, d'algues bleu-vert et dégradant les frayères de poissons.

C'est pour réduire ces impacts négatifs que la Municipalité applique, depuis 2009, un règlement sur la construction des nouveaux chemins dont la stabilisation du sol après les travaux est obligatoire.

De plus, afin de lutter contre l'érosion des rives, la Municipalité distribue gratuitement des sacs de semences de plantes herbacées et a aussi fourni plus de 10 000 jeunes arbres depuis 2007.

Afin de donner l'exemple, la Municipalité a entrepris un programme expérimental de caractérisation des foyers d'érosion de ses chemins et fossés autour d'un lac qui permettra de cibler les actions prioritaires à entreprendre. Aussi, les méthodes de construction et d'entretien des fossés et ponceaux tendent à être améliorées en assurant l'empierrement ou l'ensemencement à la fin des travaux.

### Les terrains contaminés

Il existe une dizaine de terrains contaminés répertoriés par le gouvernement du Québec à Saint-Donat. Bien souvent, ces terrains résultent de l'abandon d'activités potentiellement polluantes comme l'exploitation d'une station-service ou d'un garage.

Certains de ces terrains, notamment au cœur du village, pourraient être mis en valeur et c'est pourquoi la Municipalité vise à sensibiliser et à soutenir les propriétaires dans leurs efforts de réhabilitation.

### Les mines, sablières et carrières

Le sous-sol de Saint-Donat renferme différents types de sols attractifs pour l'industrie. Ainsi, plusieurs carrières ou sablières sont en opération aussi bien en terrain privé que sur les terres publiques.

L'exploitation de ces lieux conduit inévitablement à l'enlèvement de la végétation. La Municipalité entend donc s'assurer du respect des distances de protection des cours d'eau et de la réhabilitation environnementale des sites abandonnés ou en fin d'exploitation afin de redonner aux terrains leur caractère naturel.

#### Objectifs concernant le thème du sol

- Améliorer le contrôle de l'érosion
- Maintenir à jour les informations existantes sur les terrains contaminés
- Encadrer l'exploitation des mines, des carrières et des sablières

## LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### La collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel

En avance sur son temps, la Municipalité de Saint-Donat offre à tous ses résidents la collecte à trois voies depuis 1998, ce qui lui a valu en 1999 un Phénix de l'environnement (prix provincial). Ainsi, les matières résiduelles sont divisées en trois groupes de collecte :

- Les matières recyclables (bac bleu) ;
- Les matières organiques ou compostables (bac brun) ;
- Les matières destinées à l'enfouissement.

Ces 14 dernières années, le recyclage résidentiel a permis la valorisation de plus de 8500 tonnes de déchets alors qu'à la même période, plus de 5500 tonnes de matières organiques étaient compostées. Cette remarquable participation des citoyens au système de gestion des matières résiduelles représente un taux de diversion moyen de 52 %. C'est donc près de 14000 tonnes de déchets qui ont été valorisées au lieu d'être enfouies.

Bien que cette performance soit excellente, la Municipalité vise à développer des outils et à sensibiliser la population afin que le taux de diversion continue de progresser dans le futur.

### La collecte des matières résiduelles des secteurs institutionnel, commercial et industriel

Les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) ne sont pas desservis par la collecte municipale à 3 voies, il s'agit d'une collecte unique destinée à l'enfouissement. Toutefois, le carton est récupéré dans certaines entreprises, ce qui permet de valoriser près de 150 tonnes de matières par an. Le taux de diversion est inférieur à 15 % dans le cas des ICI.

Au cours des prochaines années, il sera donc nécessaire d'augmenter la participation des ICI dans la récupération et le compostage des matières résiduelles. La Municipalité entend montrer l'exemple et a ainsi installé des poubelles à trois voies dans les rues et parcs municipaux.



### La gestion de l'Écocentre

L'Écocentre est un lieu de collecte volontaire de matières résiduelles destinées au secteur résidentiel. Il permet entre autres de se départir gratuitement de ses déchets recyclables ou valorisables comme le métal, les déchets électroniques, les branches, les feuilles, la terre ou encore des résidus domestiques dangereux comme les huiles ou la peinture. Concernant cette dernière catégorie, ce sont près de 20 000 kilos de RDD qui ont récupérés en 2011 soit le plus fort tonnage de toute la MRC de Matawinie.

L'Écocentre offre aussi des services payants tels que la récupération des jantes de pneu ou encore des déchets de construction et démolition. Toutefois, deux fois par année, ces services sont gratuits lors de journées portes ouvertes à l'hiver et à l'automne.



Objectifs concernant le thème des matières résiduelles

- Réduire les quantités de déchets du secteur résidentiel destinés à l'enfouissement
- Réduire les quantités de déchets des secteurs Institutionnel, Commercial et Industriel (ICI) destinés à l'enfouissement
- Optimiser les services offerts à l'Écocentre



## LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

### Nuisances lumineuses

Éloignée des grands centres urbains, la Municipalité de Saint-Donat est un lieu idéal pour l'observation de la voûte céleste. Toutefois, l'îlot de lumière généré par le village et l'éclairage des rues peut affecter l'observation des étoiles.

La pollution lumineuse, qui consiste à éclairer de façon excessive, peut troubler le cycle du sommeil aussi bien chez les animaux que chez les humains. Elle peut aussi causer des troubles de voisinage lorsque l'éclairage est mal dirigé.

Afin d'assurer la qualité du paysage et la quiétude de l'ensemble de ses citoyens, la Municipalité évaluera la possibilité d'encadrer les sources de nuisances lumineuses. La Municipalité réalise actuellement des essais afin de modifier ses infrastructures d'éclairage urbain.

### Nuisances sonores

En tant que haut lieu de villégiature, la Municipalité accueille de nombreux véhicules récréatifs sur son territoire dont les motoneiges, les motocyclettes, les véhicules tout-terrain et plusieurs types embarcations nautiques motorisées qui génèrent naturellement du bruit.

D'un autre côté, beaucoup de résidents permanents ou saisonniers ont aménagé à Saint-Donat pour profiter de la tranquillité que leur offre notre territoire.

Ainsi, l'enjeu central est de faire cohabiter les différents usagers des lacs afin que les besoins des uns ne dégradent pas la qualité de vie des autres.

Par exemple, la Municipalité a élaboré un code d'éthique pour les utilisateurs d'embarcations motorisées de manière à permettre un meilleur partage des différentes activités reliées aux plans d'eau et afin que chaque utilisateur des lacs puisse y trouver son compte.

En conclusion, la Municipalité entend évaluer la possibilité d'encadrer de façon plus précise les différentes sources de pollution sonore.

### Objectifs concernant le thème des nuisances sonores et lumineuses

- Encadrer les sources de nuisances lumineuses
- Encadrer les sources et les seuils de nuisances sonores

## L'AIR

Causés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité. Ils peuvent entraîner la modification des fréquences des précipitations, l'augmentation de l'intensité des orages occasionnant des inondations et l'érosion du sol de même que l'accroissement des risques de migration d'espèces animales ou végétales indésirables sur notre territoire.

À l'échelle du Québec, le gouvernement provincial s'est engagé à réduire de 6 % les émissions québécoises par rapport à celles de 1990. En tant que gouvernements locaux, les municipalités sont invitées à participer aux efforts de réduction à leur échelle.

Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, ramenées ici sous l'expression «équivalent CO<sup>2</sup>» sont l'utilisation des combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

À Saint-Donat, un inventaire réalisé en fonction des émissions de 2009 a démontré que les opérations corporatives de la Municipalité émettaient un peu plus de 818 tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> alors que la population de Saint-Donat a généré près de 25 403 tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> pour la même période.

Compte tenu de cet inventaire, la Municipalité désire implanter plusieurs mesures visant à réduire ces émissions aussi bien au sein de ses activités qu'au sein de la population.

En parallèle, elle souhaite promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'utilisation excessive de la voiture, tels que le vélo ou le transport en commun en autobus ou par covoiturage.

### Objectifs concernant le thème de l'air

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur municipal par rapport à 2009
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité par rapport à 2009
- Favoriser des modes de transport alternatif



## LES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES MUNICIPALES

### Utilisation des ressources

En tant que Municipalité, il est impératif de se montrer exemplaire dans sa propre gestion interne relative à l'environnement. Ainsi, la Municipalité entend optimiser l'utilisation des ressources telles que l'eau potable, l'électricité ou le papier et favoriser l'organisation d'événements écoresponsables.

### Collaboration avec l'ensemble des acteurs environnementaux

Dans notre société, la protection de l'environnement est une responsabilité partagée par de nombreux intervenants tels que les organisations publiques (gouvernements fédéral et provincial, MRC, municipalités) mais aussi par plusieurs organismes sans but lucratif (organismes de bassin versant, associations de protection de l'environnement) et ultimement par le citoyen lui-même. C'est pourquoi, il est essentiel de maintenir et d'améliorer sans cesse les canaux de communication et de collaboration entre ces intervenants et la Municipalité.

Créé en 2007, le maintien du Comité consultatif en environnement dont les membres représentent les citoyens sera assuré, puisqu'il bénéficie d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil municipal.

### Sensibilisation et communication environnementale

Dans le but d'assurer la protection ou l'amélioration de la qualité de l'environnement, les activités et habitudes de l'Homme sont souvent amenées à être modifiées afin de les intégrer en fonction de la capacité de support du milieu.

Identifier et comprendre les impacts que nos activités peuvent avoir sur notre environnement n'est pas nécessairement facile. Certains polluants sont invisibles et ont un impact à moyen et long terme. C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire de maintenir des programmes de sensibilisation auprès de la population. Tous les canaux de communication se doivent d'être utilisés, comme le site Internet et le bulletin municipal.

La mise en place d'un système informatique de compilation des indicateurs de performance environnementale est actuellement en cours de développement dont les résultats seront rendus accessibles par l'intermédiaire de nos canaux de communication.

Depuis la création du Service de l'environnement, plusieurs dizaines de conférences ont été données notamment lors des séances d'informations des associations ou lors d'événements municipaux. Dans le futur, la Municipalité souhaite collaborer avec la bibliothèque ou encore les écoles afin de fournir davantage de matériel nécessaire à l'éducation relative à l'environnement.

### Objectifs concernant le thème des initiatives environnementales municipales

- Réduire la consommation de ressources utilisées par les activités municipales
- Favoriser l'approvisionnement municipal avec des produits et des services écoresponsables et (ou) locaux
- Favoriser la concertation des différents acteurs en environnement
- Mettre en place des activités de sensibilisation pour les citoyens

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

En l'adoptant, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à mettre en œuvre la politique ainsi que le plan vert qui l'accompagne en fournissant, si nécessaire, des ressources techniques, financières et humaines.

Les engagements de la politique environnementale sont intemporels contrairement au plan vert dont les actions sont ancrées dans le temps. La Municipalité s'engage ainsi à élaborer de nouveaux plans d'action avant l'échéance de chaque plan vert en vigueur. La politique devra être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation environnementale à Saint-Donat.

Le Service de l'environnement sera mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique environnementale. Avec le support de l'ensemble des services municipaux, le Service de l'environnement préparera un rapport de suivi annuel qu'il présentera au Comité consultatif en environnement (CCE). Le CCE évaluera l'état d'avancement de la mise en œuvre et émettra des recommandations à la Municipalité sous la forme de résolution.

## LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif en environnement (CCE) a été créé en 2007. Il est composé de 9 membres, 7 choisis parmi les résidents de la Municipalité de Saint-Donat et 2 membres du conseil. Un auxiliaire/secrétaire, employé de la Municipalité, complète le comité.

### Le CCE a pour mandat :

- d'assister le conseil municipal dans l'élaboration de sa politique en matière d'environnement ;
- d'étudier, en général, toute question en matière environnementale que lui soumet le conseil municipal et lui faire rapport à cet effet ;
- de faire rapport au conseil municipal de ses observations et recommandations en vue du développement durable et de l'utilisation la plus rationnelle du territoire de la Municipalité ;
- de recommander au conseil municipal des projets de règlements et des modifications aux règlements municipaux, dans le but de protéger et de restaurer l'environnement naturel.

### Membres du comité en 2012 :

- M. Louis Drouin, président
- M. Éric Favreau, vice-président
- M. Jacques Marcoux
- M. Robert B. Bonnell
- M<sup>me</sup> Chantal Lauzon
- M. Dominic Roy
- M. Richard Bienvenu
- M. Luc Drapeau, conseiller municipal (district n°2)
- M. Paul Laurent, conseiller municipal (district n°1)
- M. Richard Bénard, maire
- M. Mickaël Tuilier, directeur du Service de l'environnement



## CONCLUSION

L'adoption de cette première politique environnementale vient démontrer hors de tout doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement est un enjeu prioritaire pour la Municipalité de Saint-Donat.

C'est grâce à l'atteinte de ces objectifs qu'il sera toujours possible de s'épanouir dans ce magnifique coin du Québec, et ainsi transmettre cette qualité de vie aux générations futures.

Par l'implication du milieu, nous avons pu concevoir cet outil de planification et de mise en œuvre qui reflète bien les attentes de la population à l'égard de la protection de leur milieu de vie.

C'est maintenant à notre tour, en tant que communauté, de mettre en application ces petits gestes quotidiens qui feront une grande différence pour la génération de demain.

*Lac Ouareau*

## REMERCIEMENTS

Le maire, monsieur Richard Bénard, au nom de la Municipalité de Saint-Donat tient à remercier tous les intervenants ayant pris part à l'élaboration de cette politique.

En premier lieu, mentionnons la précieuse collaboration de plusieurs associations et comités locaux qui, en proposant des objectifs et des actions concrètes, ont aidé à rendre cette politique conforme aux attentes réelles de la population.

Un grand merci à l'équipe d'étudiants de la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke dont le support professionnel aura été indispensable pour cibler les enjeux de cette politique.

Merci à l'ensemble des services municipaux qui ont assuré, de par leurs commentaires et propositions, que ce travail demeure réaliste en fonction des ressources techniques, financières et humaines disponibles.

Enfin, la Municipalité tient à remercier les membres du Comité consultatif en environnement qui ont donné bénévolement de nombreuses heures afin d'établir des recommandations sur les objectifs et actions prioritaires à mettre en œuvre dans la politique.

Un grand merci à tous !

# Plan Vert 2012-2015

## L'eau

|                   | Actions   | Responsable   | Échéancier    |
|-------------------|---|---------------|---------------|
| <b>Objectif 1</b> | Poursuivre le programme de surveillance de la qualité de l'eau des lacs | Environnement | 2012-13-14-15 |

Préserver la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau en améliorant leur

**Objectif**  
Contrôler l'usage des eaux u  
dans l'envi

Plan Vert





**Municipalité de Saint-Donat**

819 424-2383

[saint-donat.ca](http://saint-donat.ca)



Rédaction : Service de l'environnement

Adoption : 9 juillet 2012

Photographies : Mickaël Tuilier,  
Municipalité de Saint-Donat,  
Marie Rhéaume et Vers'en Art

Conception graphique : Vers'en Art



Papier 100% recyclé